



Reçu du dépôt de garantie

Délivré le

Propriétaire bailleur :	Locataire :
Bien mis à la disposition du locataire :	

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Dépôt de garantie	
<i>Total des cautions reçus</i>	

Observations :

Le dépôt de garantie sera retenu par le propriétaire conformément aux conditions du contrat de bail et sauf stipulation contraire de la loi. Le présent dépôt de garantie sera remboursé lors de la fin du bail de location sous réserve de l'état des équipements prêtés au locataire.